

Un contrat d'assurance vie en ligne avec un service d'experts pour vous accompagner

0%
de frais
sur versement

 Nous contacter : 01 73 60 03 45 (numéro non surtaxé)

Que vous soyez néophyte ou avisé, le contrat Futura Vie répondra à vos besoins. Vous choisissez votre mode de gestion : Libre ou Déléguée, seul ou accompagné !

Face à un environnement complexe, prendre des décisions pour gérer des investissements devient de plus en plus difficile : l'accompagnement et le conseil sont essentiels.


- **En Gestion Libre**, vous répartissez librement votre capital entre le support Sécurité en euros et les supports en unités de compte⁽¹⁾ soit plus de 200 disponibles sur le contrat. De plus, une gamme complète de services vous aide à investir.
- **Avec la Gestion Déléguée**, vous vous appuyez sur l'expertise de votre conseiller pour réaliser les allocations du contrat. Vous lui déléguez votre faculté d'arbitrage afin qu'il puisse adapter l'allocation de votre contrat en fonction de l'évolution des marchés. Sicavonline vous offre les avantages d'un service de gestion privée.

Le changement de gestion est possible à tout moment.

 **Votre épargne reste disponible aux moments clés de votre vie**

Vous disposez de plusieurs options pour récupérer votre épargne :

- **Les rachats⁽²⁾** : Vous pouvez demander, à tout moment, à Oradéa Vie, le rachat total ou partiel (programmé ou non) du capital constitué sur votre contrat.
- **Les avances⁽³⁾** : Dès la fin de la première année du contrat, vous pouvez demander des avances.

 **0% de frais de souscription et de versement**
Des frais de gestion et d'arbitrage parmi les moins chers du marché.

 **Souscrire au contrat rapidement et directement en ligne sur notre site internet : www.sicavonline.fr**

Vous souscrivez votre contrat d'assurance vie en complétant le formulaire en ligne puis vous nous envoyez par courrier les documents datés et signés afin de finaliser l'opération. **Un conseiller peut vous accompagner lors de la souscription.**

 **Un expert financier à votre disposition**

Quel que soit le mode de gestion choisi, notre équipe d'experts financiers est à votre écoute pour étudier avec vous la solution la mieux adaptée à vos projets, votre situation, à vos connaissances financières et à votre profil d'investisseur.

 **Futura Vie, fruit du partenariat de Sicavonline avec Oradéa Vie**

Sicavonline s'est associée à Oradéa Vie, assureur de référence sur le marché, pour créer le contrat d'assurance individuelle sur la vie : Futura Vie. Oradéa Vie est une compagnie d'assurance du Groupe Société Générale. Elle s'appuie sur de nombreuses ressources et expertises tout en bénéficiant de la solidité financière d'un grand groupe.

 **Le support Sécurité en euros de Futura Vie : fonds en euros performant accompagné d'offres bonus compétitives**

Oradéa Vie a toujours fait preuve de la plus grande prudence dans la sélection et la diversification de ses investissements du support Sécurité en euros. **Sa politique d'investissement est adaptée à une gestion prudente à moyen-long terme.**

Ce support est particulièrement solide : il est investi majoritairement en obligations et sa diversification mesurée en actions et immobilier permet de générer de la performance à moyen-long terme au bénéfice des assurés. Le support Sécurité en euros est **un support diversifié**, tant en obligations d'Etats qu'en obligations de Sociétés (réduisant ainsi le risque sur un émetteur en particulier).

Une gamme de 200 unités de compte proposées par des sociétés de gestion.

En fonction de votre profil d'investisseur et de votre sensibilité au risque, Futura Vie permet d'adapter votre contrat à votre situation personnelle à l'aide d'une gamme d'unités de compte sélectionnées parmi les meilleurs supports du marché :

- **Une gamme importante d'unités de compte immobilières (SCPI, SCI, OPCV⁽⁴⁾)** permettant de bénéficier de la rentabilité des marchés immobiliers,
- **Des supports actions, obligations et diversifiés**, choisis auprès de gestionnaires reconnus, pour dynamiser votre investissement et capter la performance des marchés boursiers, avec la possibilité d'effectuer des choix sectoriels ou géographiques,
- **Des produits structurés**, supports financiers opportunistes à protection partielle ou totale du capital au terme,
- **Une gamme de trackers (ETF⁽⁵⁾)** représentatifs des principaux marchés internationaux pour vous permettre de diversifier votre investissement.

Les UC présentent un risque de perte en capital.

 **Une cellule d'expertise financière est consacrée à l'étude et à la sélection des supports d'investissement.**
L'offre est régulièrement enrichie afin de vous permettre de saisir au mieux les opportunités des marchés financiers.

(1) L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans la Note d'Information du contrat. (2) cf. le paragraphe « La disponibilité de votre capital » de la Note d'Information. (3) Les modalités propres aux avances sont définies par un règlement général qui vous sera communiqué sur simple demande écrite de votre part auprès d'Oradéa Vie. (4) SCPI (Société Civile de Placement Immobilier), SCI (Société Civile Immobilière), OPCV (Organisme de Placement Collectif Immobilier). (5) Un ETF (Exchange Traded Fund) est un OPC ayant pour objectif de répliquer un indice des marchés actions ou de taux. Ainsi, la performance de ce type de support dépend de la variation à la hausse ou à la baisse de l'indice que l'ETF réplique. Les trackers sont également cotés en bourse et peuvent s'échanger sur le marché tout au long de la journée de cotation.

Des options pour vous accompagner.

- **Des versements programmés** pour investir à votre rythme dès 100 €/mois !
- **Des programmes d'arbitrage** pour rendre votre investissement plus efficace et plus sûr en le personnalisant en fonction de vos attentes.

Le tout dans un cadre fiscal avantageux⁽⁶⁾

En cas de vie

Lors d'un rachat partiel ou total, les produits générés par les versements effectués à compter du 27/09/2017 seront soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU). Vous pouvez aussi réintégrer ces produits au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Le taux de Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) se compose :

- d'un taux de Prélèvement Forfaitaire Non Libératoire (PFNL) de 12,8% ou 7,5%
- et d'un taux de Prélèvements Sociaux de 17,2%.

Synthèse de la fiscalité et des prélèvements sociaux actuellement en vigueur :

Durée écoulée depuis l'ouverture du contrat	Taux du Prélèvement Forfaitaire Non Libératoire appliqué sur les produits issus des versements effectués à compter du 27/09/2017	Prélèvements sociaux sur les produits
Inférieure à 4 ans	IR ou PFNL 12,8%	17,2%
Entre 4 et 8 ans		
À partir de la 8 ^e année**	Si versements inférieurs à 150 000 € : IR ou PFNL 7,5%*	
	Si versements supérieurs à 150 000 € : IR ou PFNL 12,8%*	

* selon le total des primes versées sur l'ensemble des contrats d'assurance-vie détenus par l'assuré
 ** après abattement annuel de 4 600 € pour une personne seule ou 9 200 € pour un couple marié ou pacsé soumis à imposition commune

0% de frais sur versement

Au décès

Exonération du conjoint ou du partenaire lié à l'assuré par un PACS, ainsi que des frères ou sœurs sous certaines conditions, sinon :

Primes versées	
Avant 70 ans	Après 70 ans
Barème progressif sur le capital y compris plus-values: - < 152 500 € : exonération - de 152 500 € à 852 500 € : 20% - au-delà de 852 500 € : 31,25%	Exonération à hauteur de 30 500 €. Au delà, les primes versées sont soumises aux droits de succession.

- Les capitaux décès générés au titre des primes versées avant le 70^e anniversaire de l'assuré sont versés au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) en exonération d'impôts, pour la fraction n'excédant pas 152 500 € pour un même bénéficiaire. L'abattement de 152 500 € s'entend par bénéficiaire pour l'ensemble des contrats souscrits par un même assuré.
- Les primes versées après le 70^e anniversaire de l'assuré sont, quant à elles, exonérées de droits de succession, jusqu'à un montant global de 30 500 € (cet abattement s'entend par assuré quel que soit le nombre et la nature des contrats). Au-delà de ce montant, elles sont soumises aux barèmes des droits de succession en fonction des liens de parenté. **Les intérêts et produits générés par les primes versées après le 70^e anniversaire de l'assuré sont totalement exonérés de droits de succession.**

L'ESSENTIEL SUR LE CONTRAT

VERSEMENTS

Versement initial :

- 1 000 € minimum en Gestion Libre
- 15 000 € minimum en Gestion Déléguée

Versements complémentaires :

- Versements libres : 750 € minimum
- Versements programmés : 100 €/mois, 300 €/trimestre, 600 €/semestre, 1 200 €/an
- Minimum par support : 75 €

ARBITRAGES

- **Montant minimum arbitré d'un support vers un autre : 75 €**
- **Montant minimum à laisser sur un support en cas d'arbitrage partiel : 75 €**

Vous trouverez les caractéristiques détaillées du contrat d'assurance vie Futura Vie dans le projet de contrat valant Note d'Information remis lors de votre souscription.

FRAIS

Frais à l'entrée et frais sur versements : aucun frais à l'entrée ni sur versement n'est prélevé.

Frais d'arbitrages :

- 0,10% plafonné à 10 € dans le cadre de la Gestion Libre
- Aucun frais d'arbitrage dans le cadre de la Gestion Déléguée

Frais de gestion annuels maximum :

- 0,70% par an sur le support Sécurité en euros,
- 0,60% par an pour les supports en unités de compte hors SCPI de la Gestion Libre,
- 0,90% par an pour les supports SCPI de la Gestion Libre,
- 0,90% par an pour les supports en Gestion Déléguée.

(6) Fiscalité en vigueur au 01/09/2018. La compagnie d'assurance n'est pas engagée sur le niveau de fiscalité. Toute évolution de la fiscalité sera à la charge de l'adhérent ou du souscripteur.

SICAVONLINE Société anonyme au capital de 8 000 004 euros Siège social : 50 place de l'Ellipse - CS 50053 - 92985 Paris La Défense Cedex - RCS de Nanterre n° 423 973 494 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 40423973494 Prestataire de Services d'Investissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 19253. Société de courtage en assurance et intermédiaire en opérations bancaires et services de paiement, inscrite à l'ORIAS sous le numéro 18001256, www.orias.fr - Tél. : 01 70 08 08 08 - Fax : 01 70 08 08 09 - E-mail : info@sicavonline.fr - www.sicavonline.fr

ORADÉA VIE Société Anonyme d'Assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 26 704 256 €. Siège social : Tour D2 - 17 bis Place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex - Services de Gestion : 42, boulevard Alexandre Martin - 45057 Orléans Cedex 1 - Tél. : 02 38 79 67 00 - Fax : 02 38 79 32 26 - Entreprise régie par le Code des Assurances RCS Nanterre 430 435 669